

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article	Version	3 (05.01.17)	Date d'émission:	05.01.17	Page	1 / 9
-----------------	---------	----------------	------------------	----------	------	-------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit série 14 - HORADAM AQUARELL
Couleurs aquarelles extra-fines pour artistes

14 230 jaune de Naples rougeâtre

14 481 teinte bleu de céruleum

14 486 teinte bleu de cobalt

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG

Otto-Hahn-Str. 2

D - 40699 Erkrath

Tel. +49 (0) 211-2509-0

Fax. +49 (0) 211-2509-497

info@schmincke.de

www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:

lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30

Tel. +49 (0) 211-2509-474

labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements
d'urgence
Téléphone**

**Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La très petite taille des emballages ne nous permet pas un marquage satisfaisant des godets et des tubes de 5 ml. Compte tenu du faible risque nous renonçons donc à ce marquage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	2 / 9

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

pigment
gomme arabique
Eau

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

14 230 PW6, PW4, PR242, PY42
14 481 PW4, PB15:3
14 486 PW4, PB29

3.2 Mélanges

Substance 1

zinc oxide: < 25 %
CAS: 1314-13-2
REACH: 01-2119463881-32-0043
Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Pas de risques spéciaux à signaler.

En cas d'inhalation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	3 / 9

Ingestion
Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 5 - 30 °C

Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article
Version

3 (05.01.17)

Date d'émission:
Page

05.01.17
4 / 9

8.1 Paramètres de contrôle

1314-13-2 zinc oxide

DEU	E-poussière	1,250	mg/m ³	4(I)
DEU		10,000	mg/m ³	2(II)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solide / pâteux
Couleur pigmenté
Odeur presque inodore

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité max. 20 °C
1,25 kg/l

Valeur pH 4 6,5

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	5 / 9

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

acides forts agents oxydants Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

1314-13-2 zinc oxide

par voie orale	DL50	Rat		10000,000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		5,700	mg/l	(4h)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	6 / 9

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

1314-13-2 zinc oxide

EC50	Algues		0,170	mg/l	(72h)
------	--------	--	-------	------	-------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, liquide, n.s.a.
IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 9
IMDG 9
IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID M6
Classe de danger 90
Étiquette de danger ADR 9
Quantités limitées 5l
Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19
Réservoirs mobiles: Instructions T4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	7 / 9

Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP29
Codification réservoirs	LGBV
Restriction concernant les tunnels	E
Remarques	
EQ	E1
Dispositions particulières	274 - 335 - 375 - 601

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger	
Quantités limitées	
Transport autorisé	
Équipement nécessaire	
Aération	
Remarques	
EQ	
Dispositions particulières	

Transport maritime

Numéro EmS	F-A, S-F
Dispositions particulières	274 - 335 - 969
Quantités limitées	5I
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E1

Transport aérien

Hazard	-
Passenger	964 (450l)
Passenger LQ	Y964 (30kg G)
Cargo	964 (450l)
ERG	9L
Remarques	
EQ	E1
Special Provisioning	A97 - A158 - A197

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]	0
Teneur en VOC [g/L]	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	8 / 9

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 2
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 14 - HORADAM AQUARELL

N° de l'article		Date d'émission:	05.01.17
Version	3 (05.01.17)	Page	9 / 9

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.